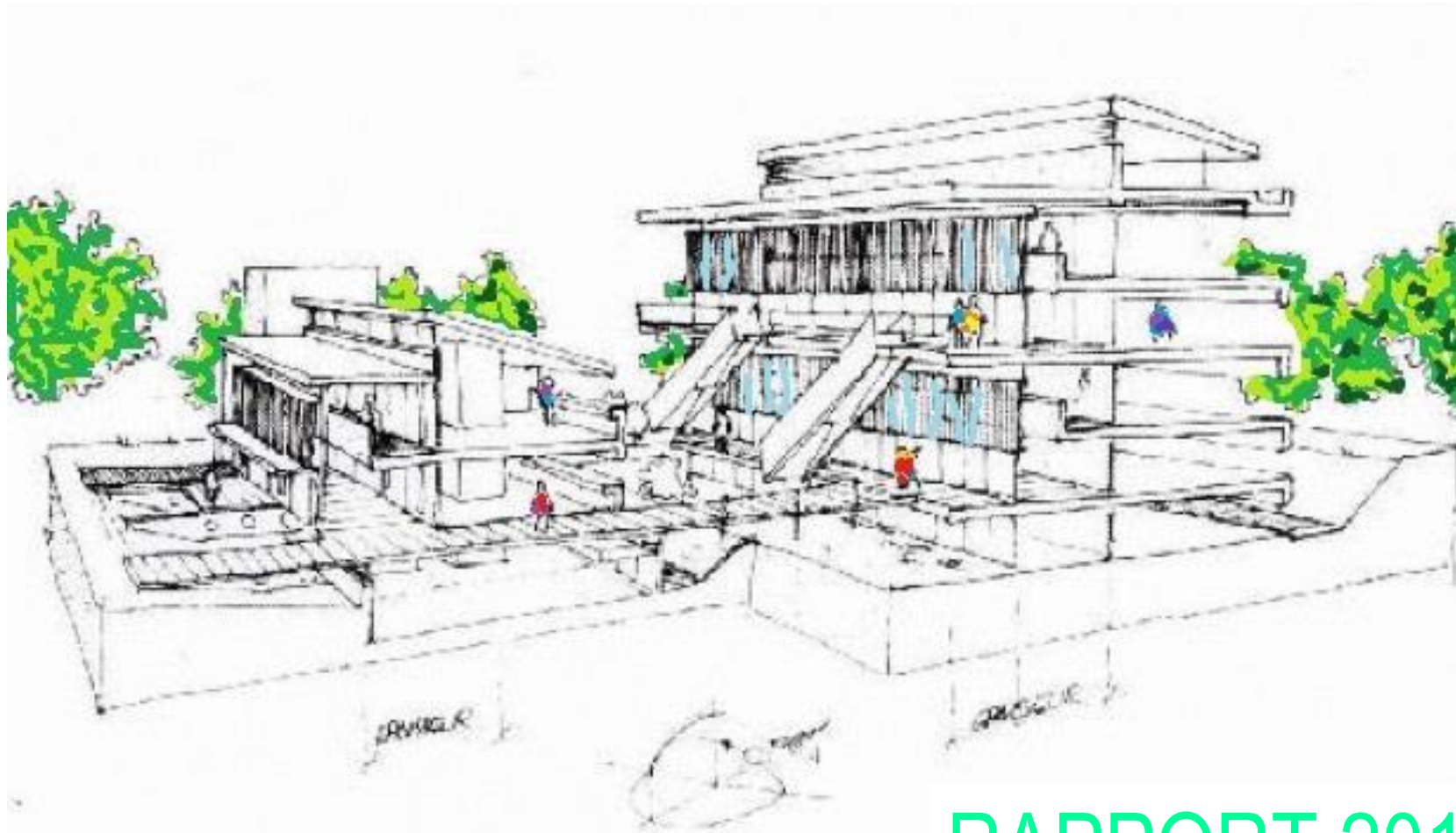


ACTION JEUNES & HABITAT



RAPPORT 2017

SOMMAIRE



Les Chaudronniers



Jeunes Majeurs



Mineurs Non Accompagnés



Nouveauté et perspectives 2018



Abri de nuit



Le Centre d'Hébergement Hivernal de
Rouffach





Situé non loin du centre-ville de Mulhouse, près du Tribunal de Grande Instance et de la CAF du Haut-Rhin, le Foyer « Les Chaudronniers » est ouvert depuis 1998.

Destiné à l'origine à accueillir des Jeunes Travailleurs âgés de 16 à 25 ans, il s'est au fil des ans, adapté à un nouveau public.

En 2017, nous comptons plusieurs structures :

- Un Foyer pour Jeunes Majeurs de 12 places.
- Le « CHEMIDA », Foyer d'accueil pour Mineurs Isolés Etrangers, avec agrément M.E.C.S. de 19 places.

LES CHAUDRONNIERS

- Un Service d'Accueil et d'accompagnement de Mineurs Non Accompagnés de 48 places depuis le 1^{er} mars.
- Un Hébergement d'Urgence de Demandeurs d'Asile (HUDA) qui au cours de l'année, a fusionné avec l'HUDA Tassigny, du Pôle Projet Réfugié.
- Un service dit de « stabilisation » d'une capacité de 30 places rattaché au Pôle Accueils Insertions d'ACCES.

En 2017, la mission d'accueil et d'accompagnement des jeunes est plus que jamais d'actualité, en s'orientant davantage vers un public plus jeune, Mineurs Non Accompagnés âgés de 15 à 18 ans. Les Majeurs représentent à présent un groupe minoritaire au sein de l'établissement.

Cette évolution découle du fait que nous travaillons de concert avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance du Haut-Rhin, dont l'obligation est de procurer aux jeunes mineurs

en situation de danger ou de précarité un logement décent. Cette évolution connaît une accélération depuis 2013, ACCES ayant répondu à un appel à projet concernant l'accueil de MNA, initié au début de l'année 2016 par le Conseil Départemental.

Suite à l'appel à projet, ACCES a obtenu l'autorisation d'ouverture de 48 places à partir du 1^{er} mars 2017.

Capacité d'accueil :

130 places

Type d'hébergement :

Hébergement collectif

Localisation :

Mulhouse

Les JEUNES MAJEURS

Les Jeunes Majeurs sont logés dans 4 appartements partagés situés à Mulhouse. Ils sont en majorité des jeunes qui ont déjà été hébergés dans nos murs pendant leur minorité et qui ont bénéficié d'une prise en charge A.S.E. dans le cadre d'un **Contrat Jeune Majeur**. Ils peuvent potentiellement rester dans notre structure jusqu'à la date anniversaire des 21 ans.

Ces jeunes sont accompagnés par une équipe externe au foyer, qui lors de rendez-vous et de rencontres régulières, mesure l'adéquation de leur projet au contrat signé avec les services du Conseil Départemental, leur degré d'autonomie, leur faculté à gérer un budget et les questions administratives. Ils perçoivent une allocation mensuelle qui leur permet de subvenir à leurs besoins.

Notre travail est centré sur la gestion en interne de cette allocation jeune majeur que nous remettons à chaque jeune.

Il est constaté que les exigences liées aux contrats jeunes majeurs sont contraignantes. En effet, dès qu'un jeune ne respecte pas les rendez-vous fixés, ou les engagements pris lors



4227 nuitées réalisées

de la signature du contrat, il se voit exclu des effectifs et doit par conséquent quitter l'appartement.

Aussi, essayons-nous d'être présents pour aider ces jeunes dans leur relogement, en lien avec des partenaires locaux.

Notre projet pédagogique

Trois principes d'action guident notre travail en leur faveur :

- Construire leur entrée dans la vie active
- Agir sur les leviers qui contribuent à leur développement
- Les aider à se construire en autonomie

Depuis la création du foyer, notre action est focalisée sur une politique d'accueil de public multiculturel. Il s'agit d'intégrer dans le tissu local d'accueil et d'insertion des jeunes, en nous appuyant sur des partenaires locaux, organismes ou associations.

Gestion et avance de trésorerie

Nous gérons aussi le budget d'un certain nombre de jeunes qui dépendent des services de l'Aide Sociale à l'Enfance, en leur redistribuant leur pécule mensuel.

Pour le Compte de l'A.S.E., nous nous occupons également des mineurs isolés étrangers hébergés dans les hôtels pour lesquels nous faisons une avance de trésorerie sur le versement de leurs pécules.

Ce travail supplémentaire est chronophage, la rotation des jeunes hébergés en hôtels étant importante, obligeant à multiplier les avances. La refacturation demande à la personne missionnée à cette mission, plusieurs heures de travail administratif.



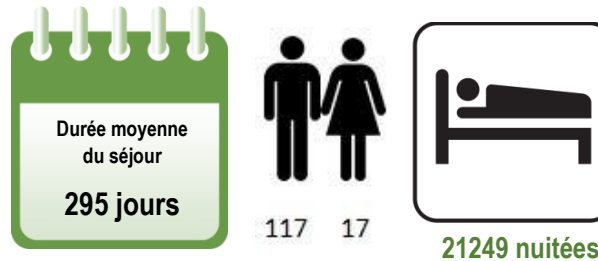
MINEURS NON ACCOMPAGNES

Parmi les personnes persécutées du fait de leur race, de leur religion, de leur nationalité, de leur appartenance à un groupe social ou de leurs opinions politiques, ou tout simplement à la recherche d'une vie meilleure et qui viennent demander asile en France, se présentent des **mineurs non accompagnés**.

Ils arrivent en France seuls, accompagnés par un membre de leur famille ou confiés à un tiers, vague cousin, ami ou simple compatriote. Les difficultés qu'ils rencontrent sont considérables pour faire reconnaître leur identité et leur minorité, accéder à une prise en charge et obtenir un soutien juridique. La reconnaissance de la qualité de réfugié ou le simple droit de rester sur le sol français est pour eux un parcours semé d'embûches.



En 2017

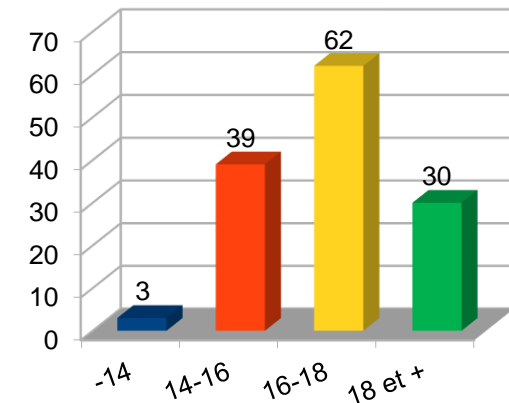


ACCES accueille des jeunes migrants, des Mineurs Isolés Etrangers depuis 2007. Avec l'ouverture du CHEMIDA et l'obtention d'un agrément MECS en 2010, une extension en 2013 et depuis le 1^{er} mars 2017 suite à un appel à projet du département du Haut-Rhin l'autorisation de 48 places supplémentaires, c'est 67 MNA au total que nous accueillons, hébergeons et accompagnons dans tous les aspects de leur vie.

Une bonne partie du travail de l'année 2017 a été de mutualiser les forces vives du CHEMIDA et du dispositif d'accueil MNA, afin d'harmoniser les prises en charge.

L'établissement assure la sécurité, la protection et l'accompagnement social, administratif et éducatif des jeunes jusqu'à leur majorité, à la suite de quoi il leur est possible de négocier un « Contrat Jeune Majeur » auprès des services de l'ASE et d'intégrer le circuit du droit commun en cas de « régularisation ». Dans la mesure où une demande d'asile est en cours, ils peuvent déposer une demande d'admission en CADA pour être positionnés sur une liste d'attente en vue d'un accueil.

Age des jeunes accueillis



Tous les jeunes sont logés en chambres doubles de 18 m² de type T1. Chaque jeune est responsable de l'entretien de sa chambre et des espaces cuisine. Il leur est régulièrement distribué des pécules alimentaires, de vêture, de transport.

PRISE EN CHARGE

La prise en charge s'articule autour de 4 axes :

- L'accompagnement administratif et juridique
- L'accompagnement dans les démarches de santé et de prévention
- L'accompagnement à la scolarité
- L'accompagnement du quotidien qui est transversal aux 3 autres.



ACCOMPAGNEMENT

Aide à l'instruction du dossier d'asile

L'équipe propose de fournir un appui administratif et juridique au travers de :

- L'aide à la rédaction du dossier OFPRA (écriture du récit des événements et exposé des motifs sous-tendant la fuite et la demande de reconnaissance du statut de réfugié) ;
- L'aide à la constitution d'un faisceau de preuves ;
- La préparation à un entretien à l'OFPRA ou CNDA ;
- La construction d'un mémoire en recours.
- L'accompagnement des jeunes dans le parcours de régularisation au droit de séjour ;
- L'envoi de courriers (notamment les recommandés avec avis de réception) ;
- La traduction de documents ;
- L'accompagnement physique aux différentes convocations ; Préfecture, OFPRA, CNDA en finançant l'intégralité des trajets et selon nécessité l'hébergement en hôtel.

Pour plusieurs jeunes, la demande n'est pas une demande d'asile politique comme l'entend la convention de Genève. Beaucoup de jeunes sont pris dans un engrenage organisé par des adultes. Ils arrivent en France pour diverses raisons, sans papiers ou peu de documents authentiques.

Pour d'autres, en tant qu'enfants, ils ne connaissaient pas toujours l'activité de leurs parents, ni leur degré d'implication politique dans divers mouvements. Souvent ils n'étaient pas visés directement et ne comprennent pas la complexité politique de leur pays. Ils ont du mal à restituer leur parcours et nombre d'entre eux, souhaitent faire abstraction des souffrances subies.

La rédaction du récit est laborieuse et passe par différentes phases de mise en confiance et de nombreuses heures d'entretien. Le récit demande au travailleur social une connaissance pointue des situations géopolitiques des pays en question, afin de guider le jeune et de l'aider à comprendre ce qui s'est passé ou ce qui se passe encore dans son pays. Cette étape demande des recherches et des formations spécifiques. Les travailleurs sociaux accompagnent les jeunes à l'OFPRA pour leur demande d'asile et à la CNDA lors du recours. Ces trajets en train à Paris et le temps passé avec eux sont des moments privilégiés ou l'adulte vient en soutien moral et psychologique.

Engagement des démarches de soins

L'accompagnement dans ce domaine prend la forme de soutien administratif, de guidance vers les diverses démarches de soins, du soutien moral et psychologique.

De façon systématique les jeunes accueillis bénéficient de la CMU et d'un bilan de santé.

Dès l'arrivée, une campagne de vaccination est entreprise avec chaque jeune, ainsi qu'un conseil pour le choix du médecin traitant.

L'équipe éducative prend rendez-vous avec un médecin légiste rapidement pour certains jeunes, afin de relever des traces des traumatismes physiques récents ou anciens, afin d'étayer leurs dossiers de demande d'Asile.

Tous les jeunes ont participé à un projet collectif de prévention de théâtre forum sur la sexualité, organisé en collaboration avec la Ville de Mulhouse, un comédien du groupe *Arc en Ciel* et des intervenants du Planning Familial.

Scolarité et la formation

La scolarité et la formation sont des facteurs d'intégration prioritaires, c'est pourquoi l'équipe éducative met tout en œuvre pour inscrire les jeunes dans un cursus scolaire et en assurer le suivi et les relations avec les différents établissements scolaires.

- Demande d'un titre de transport urbain
- Inscription à la cantine scolaire
- Achat de fournitures scolaires
- Demande d'assurance scolaire
- Mise en place et recherche des moyens de soutien scolaire avec la collaboration des services de l'éducation nationale, des associations locales, ou de personnes bénévoles de l'association ACCES.

Comme les années précédentes, bon nombre de jeunes souhaitent s'engager dans le cursus de l'apprentissage, afin d'assurer leur subsistance dès leur majorité.

A la rentrée scolaire 2017/2018, 57 jeunes présents étaient scolarisés. Tout au long de la scolarité, l'équipe soigne les contacts avec les enseignants afin d'appréhender au mieux les démarches pédagogiques engagées et ainsi devenir partie prenante du projet éducatif individualisé élaboré pour les jeunes.

Animations

Les week-ends et les vacances scolaires sont des moments privilégiés où des actions d'animation et d'intégration sociale sont développées. Ces actions ont 4 objectifs :

- Faciliter une cohésion du groupe ;

- Aider à mieux appréhender l'environnement dans lequel ils se trouvent ;
- Lutter contre le repli sur soi et rompre l'isolement ;
- Gérer l'attente par l'occupation qu'elles procurent.

Il faut souligner qu'en 2017, moins d'activités ont été organisées au vu de l'accroissement du nombre de jeunes et du manque de moyens. Nous encourageons aussi les jeunes à participer à des activités à l'extérieur dans différents centres sociaux ou club sportifs.

Le quotidien est rythmé par des préoccupations de bases, il faut manger, se laver, s'habiller, dormir. Viennent ensuite d'autres considérations toutes aussi importantes, les « papiers », les soins, la scolarité, en vue de construire un avenir, leur avenir.

Le partenariat

Hormis les partenariats institutionnels classiques, l'Aide Sociale à l'Enfance, les écoles, ..., nous essayons aussi de participer à la vie de la « cité » en étant membre du Conseil Citoyen et du Conseil du quartier.

L'aumônerie d'ACCES présente lors des fêtes de Pâques et de Noël, reste disponible et à l'écoute tout au long de l'année.

***J**e m'appelle C. Je viens d'Angola mais je suis d'origine congolaise. J'ai 16 ans.*

Ma vie était difficile, je vivais avec ma tante qui me faisait des punitions et me tapait souvent. Je suis restée avec elle parce que je n'avais pas le choix. Je n'avais pas de contact avec ma mère. Je devais m'occuper des enfants de ma tante et je ne pouvais pas aller à l'école. Son mari a eu des problèmes avec la police, on a dû partir un jour en France pour recommencer une nouvelle vie. On est venu en avion et je suis arrivée à Orléans. Je vivais la même vie qu'en Angola, elle me frappait tous les jours. Un jour, les professeurs de l'école ont appelé la police et j'ai été mise à l'abri dans une famille d'accueil. Je ne m'y sentais pas bien alors j'ai demandé à aller dans un foyer. C'est comme ça que je suis arrivée ici.

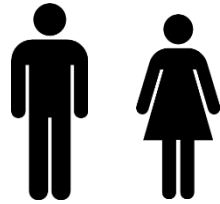
***J**e m'appelle S. Je viens de Djerba en Tunisie. J'ai 17 ans. Ça fait un an que je suis en France, avant ça je suis resté 4 ans en Italie. Je suis venu dans un petit bateau sur la mer, on était 80 personnes.*

Je voyais la mort quand j'étais sur la mer. Je suis parti parce que la vie était difficile en Tunisie. J'ai dû arrêter l'école pour travailler. Quand je suis arrivé en Italie j'ai été aidé par une jeune femme. Elle m'a donné à manger et m'a trouvé un endroit pour dormir. Malheureusement elle a eu un grave accident et elle est décédée. J'ai continué mon chemin jusqu'à la France. Là je suis arrivé à Cannes puis j'ai été à Paris où je suis resté 3 jours dehors parce que l'aide sociale à l'enfance était fermée vu que c'était le week-end. L'assistante sociale m'a alors envoyé à l'hôtel où j'ai pu me reposer. J'ai ensuite été envoyé à Mulhouse à l'hôtel pendant 3 mois, puis on m'a transféré ici aux Chaudronniers.

L'AMIE en 2017, 48 places



100 jeunes accueillis



90

10



14317 nuitées réalisées



56 scolarisés



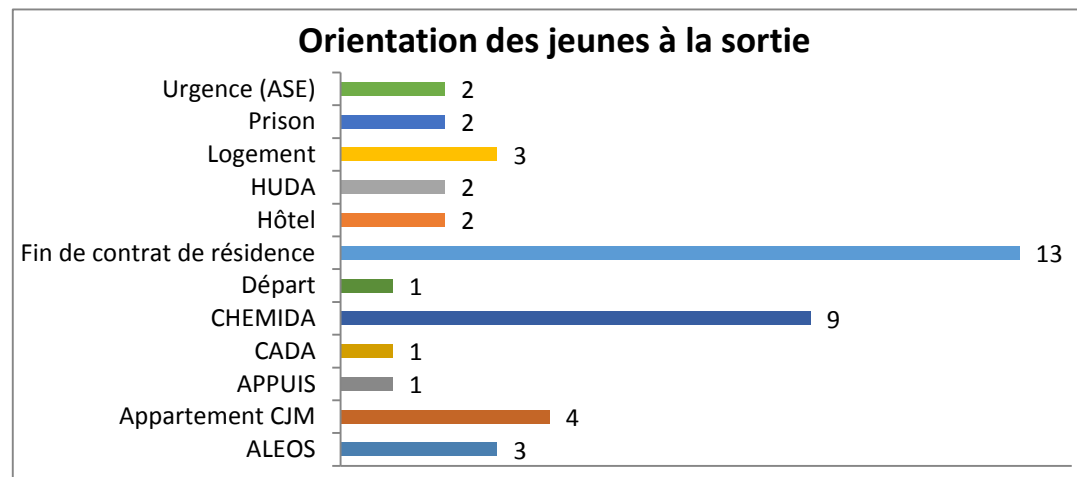
6 apprentis



2 CDI

Taux d'occupation				
Ch.01	Ch.02	Ch.03	Ch.04	Ch.05
✗	✓	✓	✓	✓
Ch.06	✗	Ch.08	Ch.09	Ch.10
✓	✗	✓	✓	✓
Ch.11	Ch.12	Ch.13	Ch.14	Ch.15
✓	✓	✓	✗	✓
Ch.16	Ch.17	Ch.18	Ch.19	Ch.20
✓	✓	✓	✓	✓

Total : **97,17%**



Le CHEMIDA en 2017, 19 places



34 jeunes accueillis



27 7



6932 nuitées réalisées



34 scolarisés

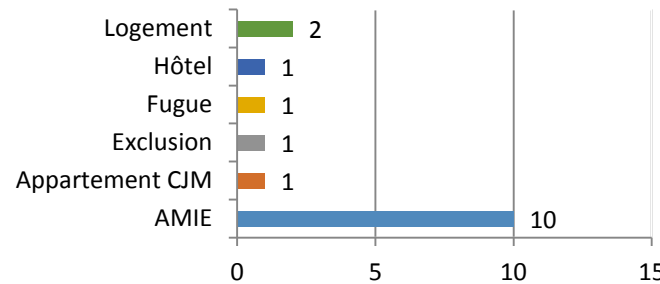


4 apprentis

Taux d'occupation				
Ch.01	Ch.02	Ch.03	Ch.04	Ch.05
✗	✓	✓	✓	✓
✓	✗	✓	✓	✓
✓	✓	✓	✗	✓
✓	✓	✓	✓	✓

Total : 99,96 %

Orientation des jeunes à la sortie



NOUVEAUTES 2017

L'année 2017 aura été consacrée essentiellement à la mise en œuvre du Dispositif d'accueil de mineurs non accompagnés (MNA), à la suite d'un appel à projet lancé par le Département du Haut-Rhin.

PERSPECTIVES 2018

Comme précédemment mentionné, l'HUDA les Chaudronniers a fusionné avec l'HUDA TASSIGNY du Pôle Projet Réfugié et va progressivement quitter le site au 9 rue des Chaudronniers pour une autre forme d'hébergement en diffus. De la même manière le Service de Stabilisation du Pôle Accueils Insertions migrera partiellement vers une forme de logement diffus et ainsi libérer des chambres.

Le Pôle Action Jeunes et Habitats poursuivra et intensifiera ses missions d'accueil de MNA en 2018 :

- En étant acteur du Projet « Famille d'accueil bénévole » initié par le Conseil Départemental du Haut Rhin.
- Avec un service reconnu de gestion des pécules pour les MNA hébergés dans les hôtels.
- Avec un service d'hébergement d'urgence en capacité d'accueillir 24/24 7 jours sur 7

- En augmentant sa capacité d'accueil et d'accompagnement au fur et à mesure que les chambres se libèrent au départ des deux services précités.
- Nous souhaitons poursuivre le partenariat, et en initier de nouveaux,
- Nous allons également poursuivre la réorganisation initiée en 2017 par une formation collective de l'ensemble de l'équipe accompagnante sur la conduite du changement avec une formation autour de la cohésion d'équipe.

En recherche d'efficience dans le travail, nous voulons croire que pour les jeunes que nous accompagnons, un avenir **est vraiment possible**.



ABRI DE NUIT

C'est le deuxième hiver consécutif qu'un abri de nuit voit le jour pendant les mois les plus froids de l'hiver. Un établissement éphémère qui surgit lorsque arrivent les plus grands froids et disparaît avec les premiers jours de printemps.

Situé au troisième étage du foyer SNCF rue Gambetta, non loin de la gare de Mulhouse, L'association ALEOS a mis à disposition 15 chambres et des communs, permettant ainsi à une équipe d'animateurs et de veilleurs de nuits encadrée par un chef de service d'ACCES d'accueillir et d'héberger une trentaine de personnes en grande précarité.



L'abri de nuit, c'est :

- 30 places d'hébergement d'urgence à la nuitée.
- Un financement DDCSPP Haut-Rhin.
- Une orientation faite par le 115.
- Un accueil chaleureux et respectueux de la dignité humaine.
- Une soupe, du pain et du fromage, des boissons chaudes après une journée dans le froid.
- La mise à disposition de produits d'hygiène corporelle.
- Une nuit au chaud dans un lit avec des draps propres.
- Un petit déjeuner copieux avant la fermeture quotidienne.
- Un contact régulier avec les maraudes de la Croix Rouge et de l'Alsa.
- La mise à disposition gracieuse du linge de lit par la blanchisserie « Blanc Tip Top ».

Hiver 2016/2017



197

58



2858 nuitées

Hiver 2017/2018



3376 nuitées



322



63



77

Plan Grand Froid 2018

Du 21 février au 6 mars 2018, 9 chambres supplémentaires ont été ouvertes, portant notre capacité d'accueil à 48 places.

Dimanche 25 février, l'abri de nuit est resté ouvert en journée.



Le Centre d'Hébergement d'Urgence Hivernal de Rouffach

Pour la septième année consécutive, le 3 novembre 2017, l'Association ACCES a ouvert le Centre d'hébergement d'urgence hivernal situé au pavillon 20 du Centre hospitalier de Rouffach.

Cet établissement, d'une capacité d'accueil de 35 places, s'inscrivait dans le « *Plan départemental pour l'hébergement d'urgence des personnes sans abri du Haut-Rhin* ». Il répond à l'obligation de mise à l'abri inconditionnelle : « *quelle que soit leur situation administrative* ».

Ce dispositif est destiné aux personnes sans domicile fixe, pour les accueillir en urgence et les accompagner vers une insertion plus durable. Le bâtiment, situé dans l'enceinte de l'hôpital de Rouffach, offre un cadre apaisant et sécurisant. Malgré la connotation négative que pourrait avoir l'hôpital de Rouffach, le choix d'y avoir implanté ce centre d'hébergement est pertinent.

En effet, le centre présente de nombreux avantages matériels, environnementaux et humains. Le bâtiment est fonctionnel en matière

de sécurité et répond aux besoins de la vie quotidienne (chambres, cuisine, sanitaires, etc...). De nombreux services (blanchisserie, boulangerie, maintenance, fourniture de produits d'hygiène et d'entretien...) sont également proposés au sein-même de l'hôpital.

Ses missions :

- offrir un accueil, un hébergement et un accompagnement pour des personnes de droit commun ou en demande d'asile, sans solution d'hébergement,
- La réalisation d'un diagnostic social,
- Un accompagnement social de proximité des personnes accueillies,
- Une orientation adaptée vers un dispositif d'accès à un logement pérenne et/ou à défaut, à un autre hébergement dans une structure adaptée.



L'équipe 2017/2018 :

L'équipe a été constituée de telle sorte qu'une présence humaine est effective 24h/24, 7j/7. Cette année a été particulièrement marquée par le décès brutal et accidentel du chef de service, détaché de son poste habituel de travailleur social au CADA Jacques Preiss. Malgré ce tragique événement, l'équipe est restée soudée. Elle a bénéficié d'un soutien de toute l'association. Dans un élan de solidarité plusieurs collègues d'autres établissements dont des chefs de service sont venus faire des permanences en appui à une équipe sous le choc.

Afin de renforcer cette équipe traumatisée et privée de chef de service, et afin de pallier aux différents arrêts maladie qui s'en suivirent l'équipe a été renforcée. Elle s'est relevée.

Nous avons pu compter sur une équipe motivée, dynamique et solidaire tout au long de ce séjour, sachant faire face à des situations parfois complexes. L'équipe a construit sa cohésion autour de différents outils : le règlement de fonctionnement lui a permis de définir un cadre ; le cahier de liaison à assurer une bonne communication entre tous les salariés ; les réunions d'équipe pour débattre de l'organisation et de la situation des résidents accueillis.

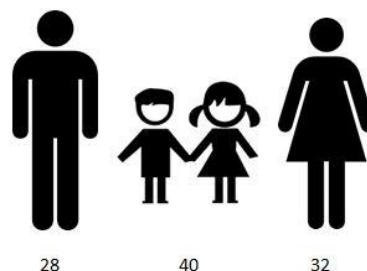
Le public accueilli

100 personnes ont été accueillies cette année durant leur séjour à l'UH Rouffach dont une majorité de demandeurs d'asile primo-arrivants. Ils ont été au nombre de 68. On a également dénombré 14 personnes déboutées du droit d'asile. 18 personnes dites de droit commun ont également été admises.

Les durées de séjour ont varié entre 1 et 159 jours. La durée moyenne de séjour a été de 49 jours.

L'accueil des familles a été important. Elles étaient au nombre de 20, dont 4 monoparentales.

Cette année, les enfants ont été largement représentés, soit 40 enfants pour 60 adultes dont 28 hommes et 32 femmes.



Nationalité

Les populations originaires des Balkans (Albanie, Kosovo, Serbie, Macédoine, Bosnie-Herzégovine) ont été majoritaires cette année tant parmi les demandeurs d'asile. De nombreuses personnes originaires de pays africains ont été également accueillies.

La prise en charge au quotidien

L'accompagnement social

Il a été de nature différente selon que les personnes étaient demandeuses d'asile, ou de droit commun.

- En direction des demandeurs d'asile, il s'est principalement construit sur le versant administratif et médical. C'est-à-dire autour de l'accompagnement à la préfecture lors du premier rendez-vous, l'instruction du dossier PUMA/CMU-C, l'orientation et l'accompagnement vers le service de la PASS de l'hôpital de Colmar, puis l'accompagnement vers la structure d'accueil spécialisée de type HUDA ou CADA. Les enfants ont été également inscrits dans les écoles et collèges de Rouffach chaque fois que cela était possible.

- Concernant les déboutés du droit d'asile, ils ont été accompagné dans leurs démarches de recours en partenariat avec des associations telles l'AADA ou la CIMADE. Ainsi, une résidente déboutée a obtenu un titre de séjour au titre de la régularisation santé.

- Pour les personnes de droit commun, les situations administratives pouvaient être de nature différente, soit de nationalité française, soit étrangers bénéficiant d'un titre de séjour.

Un accompagnement a été proposé pour l'accès aux minimas sociaux : RSA, AAH et à la CMU-C, la recherche d'un hébergement en collaboration avec le SIAO insertion et les bailleurs sociaux, l'inscription scolaire des enfants, la mise en relation avec des services publics tels l'ASE, le tribunal pour enfants, les hôpitaux, le SPIP, la banque de France, la CAF... Il a été proposé aux résidents de les accompagner dans leurs déplacements dès que nous estimions que notre présence était nécessaire.

Les repas :

Les repas étaient pris ensemble, dans des créneaux horaires réguliers. Les petits déjeuners étaient principalement préparés à partir des denrées de la Banque Alimentaire, les repas de midi et du soir étaient fournis par le restaurant de l'ALSA. Lors des week-ends, les résidents, avec l'aide des animateurs, préparaient des plats de leurs pays.

La vie collective :

Afin d'assurer une cohésion collective, il était demandé aux adultes de participer au ménage des parties communes, en fonction d'un plan de services.

Animation et cours de français :

- Cours de français hebdomadaire avec les bénévoles tous les mardis matin.
- La présence d'une bénévole d'ACCES tous les lundis après-midi.
- La fête de Noël : fut un grand moment de la saison avec une très belle mobilisation de différents partenaires pour marquer l'évènement.
- Fête de Carnaval : un animateur a emmené l'ensemble des résidents au Carnaval de Rouffach.
- Fête de départ : les animateurs ont organisé à la demande des résidents une dernière fête afin de se souhaiter bonne chance pour la suite.

Les partenaires

La présence de nombreux partenaires a été indispensable au bon fonctionnement de l'UH Rouffach et l'équipe les remercie pour la solidarité exprimée tout au long de cette campagne :

- **Les Restos du Cœur de Sultz et de Rouffach** pour des dons de vêtements et des produits bébé,
- **La Banque Alimentaire du Haut-Rhin** pour des denrées alimentaires,

- **Domasile** : pour la domiciliation et l'instruction de certains dossiers OFPRA,
- **Service du 115** pour l'orientation et le transport des personnes vers notre établissement,
- **SIAO insertion** pour la réorientation des personnes de droit commun en CHRS ou en résidence sociale,
- **L'AADA et la CIMADE** pour l'instruction des dossiers de recours des demandeurs d'asile déboutés par l'OFPRA,
- **L'hôpital de Colmar** au travers de sa Permanence d'Accès aux soins,
- **Le service social de Caisse Primaire d'Assurance Maladie** dont le soutien était nécessaire dans l'élaboration des dossiers PUMA/CMU-C à destination des résidents,
- **L'adjoint au maire de Rouffach** pour des dons de vêtements et de matériels et le sapin de Noël,
- **Les écoles primaire et maternelle de Rouffach** pour la prise en charge scolaire des enfants,

- **Le CIO et le collège de Guebwiller** pour la prise en charge d'un adolescent,

- **La paroisse catholique de Rouffach et l'aumônerie catholique de l'hôpital** pour les cadeaux de Noël,

- **Des membres de l'église catholique locale et des sœurs du couvent Saint-Marc** pour des cours de français hebdomadaire,

- **L'aumônerie d'ACCES** pour des activités manuelles auprès des enfants et des adultes.

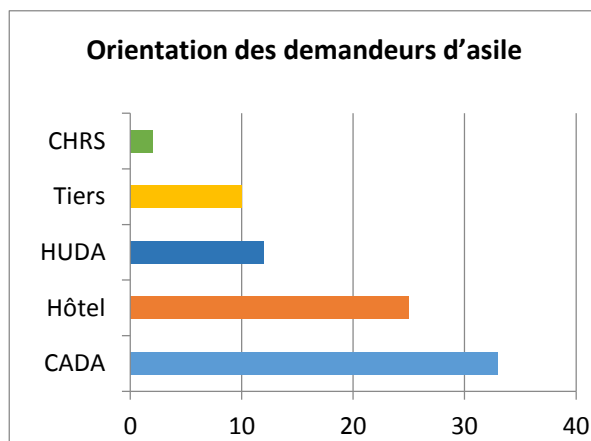
- **Enfin, la Direction du Centre Hospitalier de Rouffach** pour l'accueil et le soutien indéfectible tout au long du séjour, ainsi que lors du dramatique accident.

Les orientations à la sortie

La plupart des résidents ont pu bénéficier d'un hébergement à leur sortie.

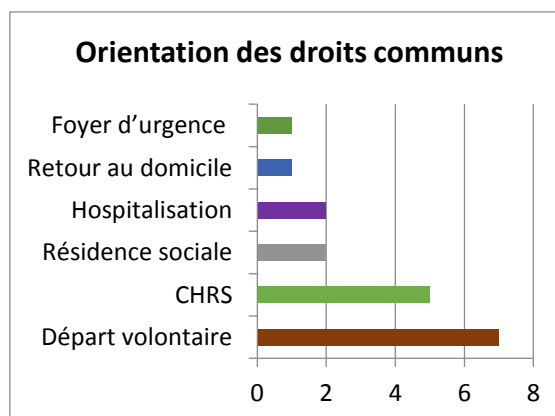
En raison de leur obligation de quitter le territoire français, il n'a pas pu être proposé de solutions aux personnes et familles déboutées du droit d'asile.

Les demandeurs d'asile ont principalement été orientés à en CADA, en HUDA et en hôtel, au moment de la fermeture de l'UH, ou lorsqu'ils relevaient d'une procédure Dublin et étaient assignés à résidence.



Les personnes relevant du droit commun ont été orientées en fonction de leur situation administrative et/ou financière, principalement en CHRS ou en résidence sociale.

Il a aussi été observé que certaines personnes ont choisi au bout d'une nuit de quitter volontairement l'UH Rouffach pour être hébergées chez des tiers.



Fait le 14 mai 2018,

Pour l'équipe du Pôle Action Jeunes et Habitat,

Dan Rudy, directeur